

**M. l'Orateur:** Je signale à l'honorable député que nous avons déjà atteint la fin de la période des questions orales. Nous pourrions peut-être lui permettre de poser sa question supplémentaire demain, dès le début de la période des questions.

#### LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LA JEUNESSE NON ÉTUDIANTE

[Traduction]

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le secrétaire d'État se concerta actuellement avec les provinces au sujet de l'embauche des étudiants cet été, le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement songe également à mettre au point un programme destiné à procurer des emplois aux jeunes qui ne sont pas étudiants, mais qui sont en chômage?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement est en train d'élaborer un tel programme. Nous consultons actuellement les provinces parce que notre plan d'action pourrait empiéter indirectement sur le domaine de l'éducation, qui est de leur compétence. C'est pourquoi nous tenons, avant d'annoncer quoi que ce soit, à ce que les provinces aient été dûment consultées.

\* \* \*

#### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

##### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE PROGRAMME DE RELANCE

**M. Melvin McQuaid (Cardigan):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Peut-il nous dire si le gouvernement compte abandonner graduellement le programme de relance de l'Île-du-Prince-Édouard et, dans l'affirmative, quand ce processus sera-t-il entamé et de quelle manière songe-t-on à remplacer ce programme?

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Comme on le sait, monsieur l'Orateur, ces expériences s'étendaient sur un certain temps. C'est vrai en ce qui a trait à l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que pour les autres provinces. Je peux me renseigner afin de savoir à quel moment nous avons l'intention de mettre fin au projet relatif à la relance économique de l'Île-du-Prince-Édouard. Je pourrai donner des détails sur l'avenir de cette institution sous peu.

\* \* \*

#### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

##### LE QUÉBEC ET LE PROJET DE LOI

[Traduction]

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Comme le gouvernement a présenté un bill sur l'assurance-chômage et vu l'opposition de certains particuliers et, spécialement, de la province de Québec, qui

[M. La Salle.]

semble croire que ce bill porte sur la question du bien-être social, je me demande si le ministre serait prêt à déclarer que, de fait, toutes les difficultés qui ont été soulevées par toutes les provinces et, en particulier, par la province de Québec, ont maintenant été réglées?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** C'est ce que je crois, monsieur l'Orateur. Les entretiens que nous avons eus avec la province de Québec depuis plusieurs mois ont permis d'améliorer le bill. Je n'ai rien contre les discussions que moi-même et les fonctionnaires de mon ministère ont tenues avec les provinces s'il doit en résulter une meilleure loi. En dernière analyse, c'est le bien-être de la population qui nous intéresse.

**M. Alexander:** Si Votre Honneur le permet, j'aimerais poser une question supplémentaire. Je n'ai pas encore vu le bill, mais je me demande si le ministre a fait des changements quant à l'extension de l'interruption des gains à l'égard de la maladie ou de la grossesse. A-t-on discuté de cette question et a-t-on fait des changements à ce sujet?

**L'hon. M. Mackasey:** Je ne désire pas me lancer dans un débat, monsieur l'Orateur. Pour être plus précis, il faudra beaucoup de temps; je dirai simplement que les prestations d'assurance-chômage seront versées aux personnes temporairement en chômage à cause d'une maladie ou d'une maternité. A mon avis, toutes les provinces peuvent accepter le bill sous sa forme actuelle.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

\* \* \*

#### LA MAIN-D'ŒUVRE

##### L'ÉTABLISSEMENT D'UN CORPS CIVIL POUR LES ÉTUDIANTS

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député de Joliette pose la question de privilège.

[Traduction]

Je reviendrai au député de Wellington dans un moment.

[Français]

**M. La Salle:** Merci, monsieur le président.

Je suis d'avis que le premier ministre et le ministre n'ont pas compris ma question.

J'aimerais en revenir à la résolution adoptée lors du dernier congrès libéral, visant à la mise sur pied d'un service civil pour les étudiants pour l'an prochain. C'est dans l'intérêt de tous les jeunes Canadiens, et j'ose croire que le très honorable premier ministre est en mesure de dire à la Chambre si le gouvernement est en faveur d'une telle résolution ou non.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Joliette reconnaîtra qu'il ne s'agit pas là d'une question de privilège.